



Ville de Caluire et Cuire

# PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Années scolaires

2015/2016 – 2016/2017 – 2017/2018

## TABLE DES MATIERES

<b>1. PORTEUR DU PROJET</b>	<b>3</b>
<b>2. TERRITOIRES ET ECOLES CONCERNES</b>	<b>3</b>
2.1. Présentation de la Ville de Caluire et Cuire	3
2.2. Périmètre et public du Projet Educatif de Territoire	4
<b>3. PILOTAGE ET COORDINATION</b>	<b>5</b>
3.1. Correspondants Projet Educatif de Territoire	5
3.2. Instances de pilotage et d'évaluation	5
3.3. Indicateurs quantitatifs	6
3.4. Indicateurs qualitatifs	6
<b>4. LES OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE</b>	<b>7</b>
4.1. Objectifs généraux	7
4.2. Articulation avec d'autres dispositifs	7
4.2.1. Contrat Enfance Jeunesse	7
4.2.2. Contrat Educatif Local	8
4.2.3. Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	8
4.2.4. Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité	8
<b>5. LA CONCERTATION DES ACTEURS</b>	<b>8</b>
5.1. Avant la rentrée 2014	9
5.2. Depuis la rentrée 2014	9
5.3. A partir de la rentrée 2015	9
<b>6. LES MOYENS DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE</b>	<b>10</b>
6.1. Les ressources humaines affectées aux Temps d'Activités Périscolaires	10
6.2. Les taux d'encadrement	11
6.3. La formation et l'accompagnement des agents	11
6.4. Les moyens matériels	11
6.5. Les moyens de communication	12
<b>7. L'ORGANISATION DES TEMPS PERISCOLAIRES</b>	<b>12</b>
7.1. Les horaires	13
7.2. Le contenu des activités	13
7.3. L'intervention des associations	14
Annexe 1 – Liste des établissements scolaires publics du 1 <sup>er</sup> degré	15
Annexe 2 – Plan de formation des agents	16
Annexe 3 – Exemple de programme d'activités périscolaires	17

## 1. PORTEUR DU PROJET

**Collectivité territoriale porteur du projet :** Ville de Caluire et Cuire

**Responsable du projet :** Monsieur Philippe COCHET, Député-Maire de la Ville de Caluire et Cuire

**Durée du projet :** Le Projet Educatif de Territoire est mis en œuvre pour une période de 3 ans à partir de la rentrée scolaire 2015/2016.

**Date de présentation du projet** à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale : 12 juin 2015

Le Projet Educatif de Territoire fera l'objet d'une convention d'application signée par :

- Monsieur le Député-Maire de la Ville de Caluire et Cuire
- Monsieur le Préfet du Rhône
- Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale.

## 2. TERRITOIRE ET ECOLES CONCERNES

### 2.1. Présentation de la Ville de Caluire et Cuire

Située sur la première couronne urbaine de l'agglomération lyonnaise qui comporte 1,3 millions d'habitants, au Nord-Est de la ville-centre, Caluire et Cuire constitue une polarité urbaine structurante de la Vallée de la Saône. Sixième ville de l'agglomération lyonnaise, avec 42 038 habitants au dernier recensement, et l'une des densités de population les plus élevées de l'agglomération (4 023 habitants/km<sup>2</sup>), la ville est divisée en huit grands quartiers très disparates, tant en terme démographique que sociologique.

Qu'il y a-t-il de commun, en effet, entre :

- le quartier de **Saint Clair**, à population jeune, en forte progression démographique, à faible niveau de revenu et de qualification, avec un parc de logements sociaux important,
- le quartier **Margnolles-Rhône**, à population vieillissante, touchée par le chômage, avec peu de logements sociaux,
- le quartier de **Montessuy**, avec une population à faible niveau de qualification et un parc social important,
- le quartier de **Cuire**, plus peuplé, à forte population d'isolés et d'actifs occupés,
- le quartier du **Centre Bourg** à population âgée, niveau de revenu plutôt faible et parc social important,
- le quartier **Vassieux-Crépieux**, à population jeune et familiale, de catégories socioprofessionnelles supérieures au bon niveau d'emploi,
- et enfin le quartier du **Vernay**, à population aux niveaux de revenus et d'emploi élevé.

Les densités de population sont également très variables, puisque le quartier de Cuire concentre presque 30 % des habitants de la commune, alors que ceux du Vernay, de Margnolles-Rhône et de Montessuy totalisent chacun près de 15 % de la population du territoire.

L'une des caractéristiques essentielles de Caluire et Cuire est donc de constituer une véritable **mosaïque** avec une grande mixité démographique, géographique et sociologique, qui entraîne une pyramide des âges de ses enfants et adolescents très différenciée selon les quartiers. La commune totalise ainsi 2 829 enfants de moins de cinq ans, soit 6,8 % de sa population, légèrement inférieure aux 7,7 % du département, avec toutefois une proportion inférieure dans les quartiers du Vernay (5,6 %) et du Centre Bourg (5,9 %), mais plus de 10 % dans le quartier Saint Clair. 88,5 % de ces enfants de moins de cinq ans vivent dans un foyer actif, c'est-à-dire où les deux parents, ou le mono-parent, travaillent, ce qui s'inscrit dans la moyenne du Rhône. Globalement, Caluire et Cuire compte **1 407 enfants âgés de 3 à 5 ans** et **2 649 enfants âgés de 6 à 11 ans**.

La proportion d'habitants de moins de 20 ans dans la population, soit 22,6 %, se situe, quant à elle, trois points en-deçà de celle du Rhône (25,7 %), mais apparaît plus homogène sur l'ensemble du territoire communal où elle oscille entre 20 et 25 %. Seul le quartier de Vassieux-Crépieux se distingue avec une proportion de 30 % supérieure à la moyenne de la commune et du département.

L'indice de jeunesse de Caluire et Cuire, c'est-à-dire le nombre de jeunes pour 100 habitants âgés d'au moins 60 ans, s'élève par ailleurs à 87,5, soit sensiblement en dessous de celui du Rhône (132,7), ce qui révèle une pyramide des âges vieillissante. Ici encore, les disparités sont fortes puisque Saint Clair et Vassieux-Crépieux, situés à l'Est de la Ville, apparaissent comme les quartiers les plus jeunes avec un indice très nettement supérieur à la moyenne départementale.

**Cette très forte mixité sociale et géographique des enfants et adolescents de Caluire et Cuire est essentielle pour bien comprendre l'action de la Ville en leur faveur.**

De 2000 à 2014, la mise en œuvre de la Politique de la Ville s'est concrétisée sur la commune par un ensemble d'actions ciblées sur 4 quartiers « sensibles » représentant un quart de la population communale : Cuire le bas (catégorie 2), Montessuy et Saint Clair (catégorie 3), Les Bruyères (catégorie thématique). Au 1er janvier 2015, ces 4 quartiers sont sortis de la géographie prioritaire. La Ville de Caluire et Cuire souhaite toutefois maintenir sur les quartiers de Cuire le bas, Saint Clair et Montessuy, une veille sociale renforcée, par le biais notamment d'actions ciblées en partenariat avec les acteurs locaux, afin de poursuivre des efforts communs en faveur des publics les plus en difficulté. Ces 3 quartiers ont récemment fait l'objet d'un classement en « quartier de veille active » dans le cadre du contrat de ville métropolitain.

## **2.2. Périmètre et public du Projet Educatif de Territoire**

16 établissements scolaires publics du 1<sup>er</sup> degré sont impliqués dans le Projet Educatif de Territoire, les 4 écoles privées sous contrat implantées sur le territoire de Caluire et Cuire ayant fait le choix de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires.

Ces 16 établissements se répartissent au sein de 10 groupes scolaires comportant chacun, à la fois des classes maternelles et des classes élémentaires, et accueillent un peu plus de 3200 élèves (Cf. annexe 1 : liste des établissements scolaires publics du 1<sup>er</sup> degré).

Certains établissements présentent des caractéristiques particulières :

- Le groupe scolaire Pierre et Marie Curie, situé sur le quartier de Cuire le Bas, en catégorie « DIF » (environnement difficile) compte tenu de son implantation sur un territoire classé en « quartier de veille active » et de sa proximité avec le Foyer Notre Dame des Sans Abri ;
- Une Classe pour l'Inclusion Scolaire (CLIS) de 12 élèves très bien intégrée au sein de l'école primaire Victor Basch, située sur le quartier de Saint Clair, territoire également classé en « quartier de veille active » ;
- Un demi-poste d'enseignant dans le cadre du dispositif UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) intervenant sur 2 écoles : élémentaire Pierre et Marie Curie et primaire Victor Basch ;
- Deux écoles d'applications : l'école élémentaire Jean Jaurès et l'école primaire Jean Moulin.

Les écoles publiques du 1<sup>er</sup> degré de Caluire et Cuire accueillent par ailleurs de nombreux élèves en situation de handicap : 110 dont 18 en maternelle et 92 en élémentaire. Certains bénéficient pendant le temps scolaire d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire pour l'aide individuelle (AVS-I) ou un auxiliaire de vie scolaire pour l'aide-mutualisée (AVS-M).

### 3. PILOTAGE ET COORDINATION

Le Projet Educatif de Territoire est piloté et coordonné par le service éducation au sein du pôle famille, lien social et intergénérationnel.

#### 3.1. Correspondants Projet Educatif de Territoire

- Sylvie TESTUD – Responsable du pôle famille, lien social et intergénérationnel  
Adresse administrative : Ville de Caluire et Cuire - BP 79 – 69642 Caluire cedex  
Tel : 04.37.92.95.96  
Email : [s.testud@ville-caluire.fr](mailto:s.testud@ville-caluire.fr)
- Guillaume TASSIN - Responsable du service éducation  
Adresse administrative : Ville de Caluire et Cuire - BP 79 – 69642 Caluire cedex  
Tel : 04.37.92.95.91  
Email : [g.tassin@ville-caluire.fr](mailto:g.tassin@ville-caluire.fr)

#### 3.2. Instances de pilotage et d'évaluation

Un comité de pilotage est chargé de l'évaluation annuelle de la mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire.

Il est composé de :

- Monsieur le Député-Maire qui en assure la présidence
- Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint au maire
- Madame l'adjointe aux affaires scolaires
- Madame l'Inspectrice de l'Education nationale et ses conseillers pédagogiques
- des Représentants des directeurs d'écoles
- d'un Représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- la Directrice Générale Adjointe Ressources et Famille
- du Responsable du pôle famille, lien social et intergénérationnel
- du Responsable du service éducation

Il se réunit a minima une fois par an notamment pour procéder à l'analyse des indicateurs de suivi tels que définis ci-après.

Ces indicateurs, tant quantitatifs que qualitatifs, permettent d'évaluer les avancées du projet au regard des objectifs fixés.

### 3.3. Indicateurs quantitatifs

Nombre d'enfants inscrits aux activités périscolaires :

- globalement et dans chaque école,
- sur les différents temps périscolaires,
- en regard du nombre total d'élèves de l'école,
- évolution annuelle.

Nombre d'enfants réellement présents aux activités périscolaires (assiduité) :

- globalement et dans chaque école,
- sur les différents temps périscolaires,
- en regard du nombre total d'élèves de l'école,
- évolution annuelle.

Nombre d'activités proposées dans chaque école

### 3.4. Indicateurs qualitatifs permettant d'avoir des regards « croisés » :

- Intérêt des enfants pour les activités proposées
- Satisfaction des parents d'élèves
- Evaluation des activités par les équipes d'animation, les coordonnateurs et, suivant les thématiques, par des partenaires extérieurs.

## 4. LES OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

### 4.1. Objectifs généraux

La Ville de Caluire et Cuire est très attachée au développement des enfants, à leur épanouissement, à leur socialisation dans un environnement serein, ouvert et propice à l'apprentissage. La sécurité, affective et dans la cité, est au cœur de ses préoccupations.

En faisant le choix d'offrir un temps périscolaire gratuit pour tous les enfants dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, elle veut garantir le droit à l'éducation pour tous et promeut ainsi l'équité, la mixité sociale et la lutte contre les discriminations et les inégalités territoriales.

La Ville de Caluire et Cuire souhaite également développer une cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant et particulièrement :

- développer l'approche concertée et partenariale avec les différents acteurs éducatifs de l'enfant (institutionnels et associatifs) ;
- accompagner la coéducation, une responsabilité partagée entre les différents acteurs, respectueuse de la place des parents ;
- soutenir les thématiques fortes suivantes :
  - Le respect des valeurs de la République :
    - *la laïcité,*
    - *le vivre ensemble,*
    - *l'engagement,*
    - *le respect,*
    - *le devoir de mémoire en lien avec le Mémorial Jean Moulin*
  - La protection de l'environnement :
    - *les actions en faveur de la bio-diversité, de l'écologie, de la préservation des ressources naturelles et de la qualité de l'espace public*
  - La santé et la nutrition (l'éducation au goût).

### 4.2. Articulation avec d'autres dispositifs

Le Projet Educatif de Territoire s'inscrit également dans la continuité, et en articulation, avec des dispositifs existants :

#### 4.2.1. Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Depuis 1988, la Ville est soutenue dans ses projets de développement dans le domaine de la petite enfance par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône (*établissements d'accueil du jeune enfant, lieux d'accueil enfants/parents, relais accueil petite enfance, centre de loisirs, ludothèque, ...*). Elle vient d'ailleurs de solliciter le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2015-2018.

#### **4.2.2. Contrat Educatif Local (CEL)**

Dans ce cadre, l'association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire est notamment porteuse d'un projet visant à participer à la prévention du décrochage scolaire et à la promotion de la découverte des métiers auprès des collégiens de 6ème à la 3ème.

#### **4.2.3. Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)**

La Ville de Caluire et Cuire soutient et cofinance avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, depuis plusieurs années, deux actions d'aide à la scolarité gérées par l'association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire en direction des enfants scolarisés en école élémentaire, au collège ou au lycée, visant ainsi au renforcement de l'égalité des chances des enfants et des jeunes et concourant à la prévention des difficultés des enfants en lien avec leur scolarité. Ces actions doivent susciter l'adhésion de l'enfant et de sa famille, faciliter les relations entre les familles et l'école, accompagner et aider les parents dans le suivi et la compréhension de la scolarité de leurs enfants. Ces deux actions CLAS sont gérées l'une par le Centre Social et Culturel du Parc de la Jeunesse, et l'autre par celui des Berges du Rhône.

Par ailleurs, le Service Action Familles du Foyer Notre Dame des Sans Abri (FNDSA) accueille, sur le quartier de Cuire le Bas, 24 familles (couples avec enfants ou femmes seules avec enfants) dans le cadre d'un parcours nommé trajectoire résidentielle. Ce dispositif, d'une durée moyenne de 18 mois, doit permettre à ces familles, au travers d'un suivi social global, de viser une autonomie financière, administrative, et locative. L'accompagnement à la scolarité s'inscrit pleinement dans ce cadre. Il est assuré par des bénévoles intervenant une à deux fois par semaine, de manière individuelle, directement auprès des familles. L'investissement des parents dans le parcours scolaire de leurs enfants est un axe prioritaire de cette action. Un partenariat a été mis en place avec l'école publique du quartier, l'école Pierre et Marie Curie. Cette activité intervient aussi au travers de sorties culturelles, telles que des sorties à la bibliothèque municipale, à des spectacles. Cet accompagnement est destiné, en priorité, aux enfants des familles hébergées par le FNDSA. Cependant s'il y a suffisamment de bénévoles, il est proposé, en collectif, aux enfants du quartier de Cuire le Bas.

#### **4.2.4. Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP)**

Dans ce cadre, l'association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire développe un partenariat avec les parents d'élèves de l'école Pierre et Marie Curie autour « de la récolte et de la mise en valeur des comptines familiales ». Il s'agit de travailler autour des musiques du monde dans le contexte de l'école, projet qui mobilise de nombreux acteurs intervenant sur le quartier de Cuire le Bas.

### **5. LA CONCERTATION DES ACTEURS**

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles de Caluire et Cuire a fait l'objet, à l'initiative de la Ville, d'une démarche de concertation multiforme associant l'ensemble des acteurs concernés.

## 5.1. Avant la rentrée 2014

- La mise en place d'un groupe de pilotage Ville / Education nationale associant notamment l'Inspection de l'Education nationale et des représentants des directeurs d'écoles
- Plusieurs réunions organisées avec les différents acteurs concernés :
  - avec les représentants des parents d'élèves ;
  - avec les principales associations caluirardes pressentant un impact fort de la réforme des rythmes scolaires sur leur activité ;
  - avec l'ensemble des agents municipaux intervenant dans les écoles, pour qui, la réforme des rythmes scolaires a engendré de nouvelles missions et des modifications dans l'organisation de leur travail au quotidien.
- Une enquête auprès de l'ensemble des parents d'élèves
- Une enquête auprès des représentants des parents d'élèves
- Un sondage en ligne sur le site Internet de la Ville.

## 5.2. Depuis la rentrée 2014

- De multiples rencontres avec des parents d'élèves (ou des représentants de parents d'élèves), au sein des écoles, permettant d'échanger sur le fonctionnement des temps périscolaires et d'apporter, si besoin, les ajustements nécessaires ;
- De nombreuses réunions se sont déroulées avec les agents municipaux ;
- Une enquête réalisée courant mai 2015 auprès de l'ensemble des parents d'élèves permettant de faire le bilan de la première année de mise en œuvre de la réforme.

## 5.3. A partir de la rentrée 2015

- Dans chaque école, un temps sera consacré, au début de l'année scolaire, pour la présentation des coordonnateurs et des équipes d'animation et pour un échange avec les parents d'élèves ;
- Le comité de pilotage du Projet Educatif de Territoire se réunira a minima une fois par an ;
- Une démarche d'évaluation sera conduite chaque année sur la base des indicateurs pertinents prévus dans le Projet Educatif de Territoire ;
- Suivant les thématiques, des réflexions communes, associant la Ville et l'Education nationale, pourront être conduites.

## 6. LES MOYENS DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

### 6.1. Les ressources humaines affectées aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

L'organisation des temps périscolaires relève de la responsabilité de la Ville.

Rattaché au pôle famille, lien social et intergénérationnel, le service éducation assure la gestion et le pilotage de l'ensemble des temps périscolaires.

➤ Responsable du service éducation

En charge de la supervision de l'organisation de l'ensemble des temps périscolaires dans le cadre du Projet Educatif de Territoire.

➤ Responsable du périscolaire

En charge de l'encadrement des coordonnateurs, de l'interface entre les écoles et le service éducation sur les questions relatives aux temps périscolaires, de la gestion des affectations et des remplacements d'intervenants, du pilotage du dispositif sur l'ensemble des groupes scolaires.

➤ Un coordonnateur affecté à chaque groupe scolaire

Un coordonnateur est chargé, dans chaque groupe scolaire, de la gestion des temps périscolaires, de l'encadrement des différents intervenants et de la mise en place des activités éducatives. Il veille au quotidien à assurer la sécurité matérielle et affective des élèves. Il est l'interlocuteur des parents, des directeurs et des enseignants pour ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des temps périscolaires.

➤ Des animateurs et agents permanents de la Ville en charge de l'animation des Temps d'Activités Périscolaires :

- Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)
- Educateurs territoriaux des Activités Physiques et sportives (ETAPS)
- Musiciens intervenants
- Animateurs spécialisés (poterie, arts plastiques)
- Animateurs
- Enseignants ou directeurs volontaires

Dont les principales missions consistent à :

- Accueillir les enfants inscrits aux temps périscolaires
- Gérer le contrôle des présences
- Animer les groupes au travers d'activités ludiques et éducatives adaptées à l'âge des enfants
- Garantir la sécurité physique et affective des enfants
- Veiller au rangement et au respect du matériel et des locaux
- Rendre compte au coordonnateur de tout incident ou difficulté.

## 6.2. Les taux d'encadrement

Les Temps d'Activités Périscolaires issus de la réforme des rythmes scolaires sont répartis en **4 fois ¾ d'heure**, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 16h15 à 17h, et ne sont pas organisés dans le cadre de la réglementation propre aux accueils de loisirs périscolaires déclarés. Pour autant, même si la réglementation n'impose pas le respect de taux d'encadrement définis, la Ville a souhaité prendre en référence ceux imposés par la législation des accueils de loisirs périscolaires (1 adulte pour 14 enfants en maternelle – 1 adulte pour 18 enfants en élémentaire).

## 6.3. La formation et l'accompagnement des agents

La Ville de Caluire et Cuire a souhaité accompagner la mise en place de la réforme des rythmes scolaires par un plan de formation spécifique adapté aux différents profils des intervenants concernés, aux missions qui leur sont désormais confiées et aux objectifs fixés. La fédération Léo Lagrange a accompagné cette démarche d'envergure dans le cadre d'un partenariat ayant permis de former 193 agents depuis l'été 2014 et tout au long de l'année scolaire 2014/2015 (Cf. annexe 2 : contenu du plan de formation Léo Lagrange).

Des formations spécifiques sur l'accueil des enfants en situation de handicap ont également été dispensées par l'association La Souris Verte, en cohérence avec le parcours coordonné pour les enfants en situation de handicap dans lequel la Ville s'est engagée depuis 2010.

Par ailleurs, plusieurs coordonnateurs ont pu suivre des formations professionnalisantes (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction) leur permettant de compléter leurs connaissances et de mieux répondre aux objectifs de leur nouvelle mission.

## 6.4. Les moyens matériels

- les locaux et les équipements scolaires

Les locaux scolaires sont des équipements municipaux qui font l'objet d'un double usage :

- d'une part, pour les activités d'enseignement proprement dites,
- et, d'autre part, pour les activités développées pendant les temps périscolaires.

La mise en œuvre des activités périscolaires, développées dans le cadre du projet éducatif de territoire, nécessite l'utilisation, par la Ville, de certains locaux communs et de certaines salles de classe en dehors des heures où ils sont affectés à la formation initiale des élèves.

Une charte sera établie en vue de prendre en compte :

- le besoin des enfants de disposer de locaux adaptés à l'activité qu'ils conduisent pendant le temps scolaire comme pendant le temps périscolaire,
- la nécessité pour les enseignants d'utiliser certains locaux scolaires, après la fin des activités d'enseignement scolaire hebdomadaire de 24 heures, notamment pour les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC).

Elle aura pour objet de définir les règles régissant **l'utilisation partagée** des locaux et des équipements scolaires par les enseignants et les personnels d'animation intervenant dans le cadre des activités périscolaires. Ce document constituera un cadre général qui sera complété, pour chaque école, par une annexe détaillée des locaux et des équipements susceptibles d'être utilisés pendant les temps périscolaires et par les dispositions spécifiques à chaque établissement. La rédaction de cette annexe fera l'objet d'une démarche de concertation, menée dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2015/2016, entre la Ville et l'Education nationale, associant le coordonnateur périscolaire et le directeur d'école.

## 6.5. Les moyens de communication

Différents moyens de communication ont été mis en place depuis la rentrée scolaire 2014 afin de permettre aux parents d'être informés sur l'organisation des temps périscolaires, sur les activités mises en place dans chaque école, ... Une « hotline » et des adresses mail spécifiques sont également à leur disposition tous les jours de 7h30 à 18h. Les coordonnateurs périscolaires sont par ailleurs à la disposition des parents tous les jours au sein des écoles.

- Une « hotline » téléphonique assurée du lundi au vendredi en période scolaire de 7h30 à 18h
- Des adresses mail spécifiques périscolaire
- Le site Internet de la Ville et ses rubriques dédiées au périscolaire : [www.ville-caluire.fr](http://www.ville-caluire.fr)
- Une boîte aux lettres dédiée au périscolaire dans chaque école
- Des panneaux d'affichage spécifiques périscolaire dans chaque école
- Les coordonnateurs sont également chargés, au sein de chaque école, de répondre aux interrogations des parents.

## 7. L'ORGANISATION DES TEMPS PERISCOLAIRES

La Ville de Caluire et Cuire a fait le choix de mettre en place la réforme des rythmes scolaires depuis la rentrée 2014 avec pour objectif principal **l'intérêt de l'enfant**. L'organisation retenue (*à l'issue d'une démarche de concertation menée notamment par le biais d'une enquête réalisée auprès de l'ensemble des parents d'élèves*) s'inscrit dans les grands principes du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 (dit « décret Peillon ») et vise à respecter le rythme chrono biologique de l'enfant, notamment par la régularité des journées scolaires.

Elle a fait l'objet d'une validation de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale en date du 16 juin 2014 et a été mise en place depuis la rentrée 2014.

## 7.1. Les horaires

### Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi :

- 7h30 – 8h30 : accueil du matin
- 8h30 – 11h30 : temps scolaire
- 11h30 – 13h45 : pause méridienne
- 13h45 – 16h : temps scolaire
- 16h – 16h15 : récréation
- 16h15 – 17h : Temps d'Activités Périscolaires dites « activités déclics »
- 17h – 18h : garderie en maternelle / étude en élémentaire

### Mercredi :

- 7h30 – 8h30 : accueil du matin
- 8h30 – 11h30 : temps scolaire
- 11h30 – 12h30 : garderie

Soit au total par semaine : **24 heures d'enseignement et 23 heures de temps périscolaire.**

Les Temps d'Activités Périscolaires font l'objet d'un règlement fixé par arrêté municipal en date du 13 octobre 2014 qui définit notamment les conditions d'accès au service et les modalités d'inscription.

## 7.2. Le contenu des activités

L'accueil périscolaire le soir après la classe, soit à partir de 16h, se répartit ainsi :

### En maternelle :

- De 16h à 16h15 : récréation
- **De 16h15 à 17h**, en fonction du choix formulé par les familles :
  - Temps d'Activités Périscolaires = dites « activités déclics » avec sortie des élèves uniquement à 17h
  - ou, selon le choix des parents :*
  - garderie périscolaire avec départ possible des élèves à tout moment
- **de 17h à 18h :**
  - garderie périscolaire avec départ possible des élèves à tout moment

### En élémentaire :

- De 16h à 16h15 : récréation
- **De 16h15 à 17h :**
  - Temps d'Activités Périscolaires = dites « activités déclics » avec sortie des élèves uniquement à 17h
- **de 17h à 18h :**
  - étude surveillée avec sortie des élèves uniquement à 18h

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dites « activités déclics » sont organisés au sein de chaque école, tant en maternelle, qu'en élémentaire, entre 16h15 et 17h, autour de quatre grandes catégories d'activités de découverte :

En maternelle :

- Sports et jeux
- Activités culturelles
- Des mots et des contes (\*)
- Arts et créativité

En élémentaire :

- Sports et jeux
- Activités culturelles
- Lecture et écriture (\*)
- Arts et créativité

*(\*) ces activités ne constituant en aucun cas des apprentissages à la lecture ou à l'écriture.*

Cf. annexe 3 – exemple de programme d'activités (Ecole primaire André Marie Ampère)

A partir de la rentrée 2015, des activités pourront également être proposées aux enfants autour des thématiques suivantes :

- Le respect des valeurs de la République :
  - *la laïcité,*
  - *le vivre ensemble,*
  - *l'engagement,*
  - *le respect,*
  - *le devoir de mémoire en lien avec le Mémorial Jean Moulin*
- La protection de l'environnement :
  - *les actions en faveur de la bio-diversité, de l'écologie, de la préservation des ressources naturelles et de la qualité de l'espace public*
- La santé et la nutrition (*l'éducation au goût*).

#### **7.4. L'intervention des associations**

En complément de l'intervention des personnels municipaux, la Ville de Caluire et Cuire développera des partenariats avec des associations permettant de compléter l'offre d'activités proposée aux enfants de 16h15 à 17h :

- Association Musicale de Caluire et Cuire (AMC2)
- Lire et faire lire
- L'UNICEF
- ...

## Annexe 1 – Liste des établissements scolaires publics du 1<sup>er</sup> degré

Etablissement	Nombre de classes	Nombre d'élèves 2014/2015	Particularité
Berthie Albrecht maternelle	4	124	
Berthie Albrecht élémentaire	8	185	
André Marie Ampère primaire			
maternelle	4	118	
élémentaire	6	140	
Victor Basch Primaire			
maternelle	5	129	1 CLIS accueillant 12 élèves Dispositif UPE2A Ecole implantée au sein d'un quartier classé « Quartier de Veille Active »
élémentaire	8	183	
Paul Bert maternelle	4	111	
Paul Bert élémentaire	7	172	
Pierre et Marie Curie maternelle	3	89	Classement DIF Ecole implantée au sein d'un quartier classé « Quartier de Veille Active »
Pierre et Marie Curie élémentaire	5	106	Classement DIF Dispositif UPE2A Ecole implantée au sein d'un quartier classé « Quartier de Veille Active »
Edouard Herriot primaire			
maternelle	4	121	
élémentaire	8	213	
Jean Jaurès maternelle	6	165	
Jean Jaurès élémentaire	11	281	Ecole d'application
Montessuy maternelle	5	131	Ecole implantée au sein d'un quartier classé « Quartier de Veille Active »
Montessuy élémentaire	9	221	
Jean Moulin primaire			
maternelle	6	157	Ecole d'application
élémentaire	10	248	
Jules Verne maternelle	5	148	
Jules Verne élémentaire	7	160	
<b>TOTAUX</b>	<b>125</b>	<b>3202</b>	

## Annexe 2 – Plan de formation des agents

### Formation des agents nouvellement recrutés pour l'accueil périscolaire : 5 jours

#### Objectifs de la formation :

- Affiner un positionnement sur la mission éducative de l'agent et de l'adulte dans l'accueil des enfants
- Identifier les rôles et fonction des différents professionnels en charge de l'accompagnement de l'enfant
- Connaître les principales caractéristiques de l'enfant selon son âge (rythme de vie, stades de développement et besoins)
- Connaître les éléments essentiels de la réglementation en accueil collectif de mineurs
- Savoir garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant
- Savoir organiser un temps d'activité : préparation, présentation, déroulement, rangement, analyse
- Connaître des répertoires de jeux d'intérieur, d'extérieur, sportifs, manuels, d'expression
- Savoir mener et évaluer une séance d'activité à partir d'objectifs pédagogiques et en fonction d'un public

### Accompagnement spécifique des équipes des activités périscolaires sur site : 17 jours

**Objectif de la démarche :** travailler sur site, avec les équipes en place afin de prendre en compte une réalité de fonctionnement, un contexte spécifique avec ses avantages et ses contraintes. Au regard de ces différents enjeux, définir avec les équipes en place des objectifs, des moyens et des fonctionnements adaptés au bon fonctionnement des temps périscolaires.

#### Déroulement de la formation :

- Une réunion de travail avec l'ensemble des coordonnateurs
- Un diagnostic sur site au sein de chaque groupe scolaire avec le coordonnateur
- Une journée de formation sur site dans chaque groupe scolaire avec l'ensemble des intervenants permettant d'aborder de manière participative et dynamique les différentes problématiques rencontrées

**Annexe 3 - Exemple de programme d'activités périscolaires**  
Ecole primaire André Marie Ampère

**caluire & cuire** GROUPE SCOLAIRE **ANDRE MARIE AMPERE**  
Programme du temps périscolaire entre 16h et 17h

**ÉLÉMENTAIRE**

**ACTIVITÉS «DÉCLICS» DE 16H À 17H**

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
CP	Arts et créativité avec Emeline	Sports et jeux avec Marie-Charlotte	Activités culturelles avec Karine	Lecture et écriture avec Pascale
CE1	Sports et jeux avec Marie-Charlotte	Arts et créativité avec Aline	Lecture et écriture avec Pascale	Activités culturelles avec Karine
CE2	Activités culturelles avec Karine	Lecture et écriture avec Emeline	Sports et jeux avec Marie-Charlotte	Arts et créativité avec Aude
CM1	Lecture et écriture avec Pascale	Activités culturelles avec Karine	Sports et jeux avec Fanny	Arts et créativité avec Emeline
CM1/CM2	Activités culturelles avec Françoise	Lecture et écriture avec Pascale	Arts et créativité avec Emeline	Sports et jeux avec Marie-Charlotte

  

Sports et jeux	Découvertes sportives, jeux collectifs, jeux de société...	Lecture et écriture	Activités autour du livre, jeux autour des mots...
Activités culturelles	Initiation musicale, chant, danse ...	Arts et créativité	Activités manuelles, peinture, création d'œuvres collectives...

*La Ville de Caluire et Cuire se réserve la possibilité d'adapter les activités et les animations notamment en fonction de la disponibilité des intervenants.*

Service Education - 37 avenue Général de Gaulle - 04 37 92 95 93 - perisco@ville-caluire.fr

**caluire & cuire** GROUPE SCOLAIRE **ANDRE MARIE AMPERE**  
Programme du temps périscolaire entre 16h et 17h

**VOTRE ENFANT EST DÉJÀ INSCRIT 2 POSSIBILITÉS S'OFFRENT À VOUS**

**MATERNELLE**

**THÈMES DES ACTIVITÉS «DÉCLICS»**

ACTIVITÉS «DÉCLICS» de 16h à 17h	Sports et jeux	Eveil corporel, jeux collectifs, jeux de sociétés...
	Activités culturelles	Initiation musicale, chants, danse...
	Des mots et des contes	«Heure du conte», jeux autour des mots, création de contes et d'histoires...
	Arts et créativité	Activités manuelles, création d'œuvre collective, peinture...

**OU**

**GARDERIE**  
Entre 16h et 17h :  
garderie avec départ échelonné

**Confirmation de votre choix (à remplir et à remettre au coordonnateur périscolaire, à l'ATSEM ou à l'animateur)**

ECOLE : AM. Ampère	CLASSE :	NOM :	PRENOM :
ACTIVITÉS «DÉCLICS» de 16h à 17h	LUNDI <input type="checkbox"/>	MARDI <input type="checkbox"/>	JEUDI <input type="checkbox"/> VENDREDI <input type="checkbox"/>
	LUNDI <input type="checkbox"/>	MARDI <input type="checkbox"/>	JEUDI <input type="checkbox"/> VENDREDI <input type="checkbox"/>
GARDERIE : départ échelonné entre 16h et 17h	LUNDI <input type="checkbox"/>	MARDI <input type="checkbox"/>	JEUDI <input type="checkbox"/> VENDREDI <input type="checkbox"/>
DATE :	SIGNATURE :		

*Cocher votre choix par jour d'inscription.*  
 • Sans confirmation de votre part, l'enfant participera à la garderie avec départ échelonné.  
 • Si votre enfant est inscrit à la garderie de 17h à 18h, il participera automatiquement aux activités «déclics»

Service Education - 37 avenue Général de Gaulle - 04 37 92 95 93 - perisco@ville-caluire.fr